

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

PROTÉGER LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES - (N° 1001)

AMENDEMENT

N° CL17

présenté par

Mme Dubré-Chirat, M. Poulliat, M. Gouffier Valente, Mme Abadie, M. Boudié, Mme Chandler,
Mme Chassaniol, M. Dunoyer, Mme Guévenoux, M. Houlié, M. Le Gendre, Mme Lebec,
M. Mendes, Mme Miller, M. Didier Paris, M. Pont, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, Mme Tanzilli,
M. Terlier, M. Vuilletet et Mme Yadan

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.